

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----

SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	133	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.2	Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

Monsieur le Maire : Messieurs, Dames, bonsoir, ont donné procuration Madame MARCHAL à Monsieur CARDONA, Madame Bareille à Monsieur Beyries, Madame Sonnino à Madame Ouaddane, Madame Ducasse à Madame Montané, Madame Laurent à Madame Garcia, Monsieur Bolzacchini à Madame Turro, et Monsieur Van Zummeren à moi-même.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE 21 SEPTEMBRE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	134	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.2	Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2014-46 du 8 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°2014-185 du 23 septembre 2014 portant délégations du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°2015-231 du 19 novembre 2015 portant délégations du conseil municipal au maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	135	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	8.9	Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

MISE À DISPOSITION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Vu la délibération du Pays d'Armagnac en date du 18 octobre 2017 concernant la mise à disposition d'équipements d'interprétation du patrimoine.

Considérant que dans le cadre du projet « L'Armagnac Confidentiel, pierres secrètes et vignes gourmandes en Pays d'Armagnac » un, ou plusieurs panneaux d'interprétation sont mis à disposition des communes du territoire, qui ont été sollicitées par le Pays d'Armagnac afin d'intégrer 20 sites patrimoniaux dans ce projet.

Considérant que cette mise à disposition gracieuse doit faire l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE de la mise à disposition d'un panneau d'interprétation du site de l'église de Sainte Germaine de Baradieu par le Pays d'Armagnac ;

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition du panneau joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du panneau.

Mme Sabathier : J'ai une question, mais qui ne change pas mon vote, je voulais savoir s'il y avait d'autres panneaux qui étaient prévus pour d'autres sites ou d'autres lieux que Sainte Germaine du Baradieu.

Monsieur le Maire : Pas sur Condom, dans le cadre du Pays d'Armagnac il y en a d'autres.

Mme Sabathier : Parce que par exemple, je pense à Lialores, mais il y a en certainement d'autres aussi.

Monsieur le Maire : Sur la commune de Condom, c'est le seul panneau.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	136	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DE GAULLE

Vu la délibération du 24 février 2016 adoptant le programme d'aménagement des Allées de Gaulle ;
Vu la délibération du 17 mai 2017 désignant le groupement BASE comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des Allées de Gaulle ;
Vu le comité de pilotage du 18 octobre 2017 ;
Vu l'avant-projet du groupement BASE présenté à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire : Vous avez pu remarquer que ce projet est respectueux du cahier des charges que nous avons voté lors de Conseil. Il respecte à la fois la partie structurante et patrimoniale des Allées, les alignements d'arbres, les parties « piétonnière » et « handicap » bien sur, sont gérées. Les modifications qui sont apportées sont toutes un petit peu à la marge, et dans le cadre d'une rénovation et d'une modernisation un peu du site ; avec des zones de stationnement qui sont maintenant bien équilibrées tout le long du site. Une sécurisation du cheminement piéton, et puis donc le maintien du Kiosque, du Monument aux Morts, et un aménagement des deux places de la Liberté et du Souvenir, laissant également des zones de stationnement temporaire, pour que le commerce local puisse être satisfait.

L'éclairage public et le mobilier également ont fait l'objet de négociations avec les membres de la commission et des architectes des bâtiments de France, et aujourd'hui on est sur un projet qui est à peu près terminé.

M. Lanxade : Le projet est esthétique et vous avez tous travaillé en commission. Je voulais juste que l'on soit bien d'accord qu'en votant ce projet, les gens qui vont voter, vont décider de quitter un alignement historique, pour faire un jardin public, fut-ce t'il joli, ce sera un aménagement ludique et voilà. Je veux bien être sûr que tout le monde ait bien intégré la perte de la qualité historique de cet alignement vers un jardin public, dont on a besoin. Mais, c'est cette dégradation de la qualité qui ne sera plus des Allées, qui ne sera plus un alignement d'arbres, je voulais que l'on soit tous d'accord là-dessus, cette dégradation de l'offre historique de Condom, pour en faire quelque chose qui me paraît effectivement ludique et intéressant pour la cité. Mais, il y a une action de dégrader un bien historique. Ne soufflez pas, on va le faire.

Monsieur le Maire : Vous ne pouvez pas commencer votre propos en disant que l'on est tous d'accord avec ça, je ne suis pas d'accord, et je pense que je ne suis pas le seul à penser ça.

Il n'y a aucune atteinte à l'alignement d'arbres qui est conservé, et qui même au contraire est aménagé au niveau des places de la Liberté et du Souvenir, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc les alignements seront conservés, les arbres seront intégralement tous gardés ou remplacés, puisque l'étude phytosanitaire a démontré qu'un certain nombre d'arbres devaient être modifiés, et d'ailleurs sans attendre les travaux, certains vont devoir être abattus et remplacés.

L'alignement d'arbres est conservé dans son intégralité, donc, vous ne pouvez pas dire un propos différent de celui-ci.

Après vous avez le droit de penser qu'en mettant des bancs sous les arbres à la place des voitures actuelles on dégrade quelque chose ; vous avez le droit de penser qu'en empêchant les voitures de pousser les murs [...]

M. Lanxade : Je ne vous ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : [...] en les interdisant dans certaines zones, vous avez le droit de le penser.

M. Lanxade : Non je n'ai pas pensé ça.

Monsieur le Maire : Mais je vous dis que la qualité architecturale de ça, ce sentira renforcée, et d'ailleurs rien ne se fera sans la validation de l'architecte des bâtiments de France.

M. Rousse : Monsieur le Maire, j'ai regardé attentivement le dossier, le projet est conforme effectivement aux orientations qui ont été prises au départ. Simplement, j'ai relevé une remarque des

architectes à un moment donné, une réserve sur l'état des murs, disant « sous réserve que ». Alors après il a été décidé de conserver ces murs, donc les alignements, etc., moi la question que je me pose c'est lorsque l'on va toucher inévitablement sur les Allées elles-mêmes est ce qu'il n'y a pas de risques que certains murs qui par le passé se sont déjà effondrés viennent aussi à avoir quelques faiblesses. Et dans ce cas là qu'est ce que l'on fera, est ce que l'on va les reconstruire à l'identique ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de risque, à chaque fois que l'on va toucher un certain nombre de murs, ils tomberont et ils seront reconstruits, comme on le fait et comme on va le faire encore la semaine prochaine, parce qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'une voiture nous pousse les murs et les font tomber.

Il y a une étude technique qui a été mise en place sur l'ensemble des murs, et partout où il y a un risque d'effondrement soit par manque de soubassement, soit parce que l'état du mur le nécessite, il sera reconstruit à l'identique, en pierre, dans la conformité de ce qui est déjà fait. Donc, il est prévu d'ailleurs une expertise de la totalité des murs, et la reconstruction à l'identique là où c'est nécessaire est déjà prévue dans le chiffrage.

Monsieur Dumartin : Aujourd'hui, ce qui sont identifiés comme « non stables » sont prévus clairement dans le chiffrage, et le bureau d'études a en plus intégré une enveloppe d'aléas, spécifique aux murs.

Mme Martinez : Et le mur qui est très renflé là du côté des Allées de Gaulle, il y a un mur qui [...]

Monsieur le Maire : Madame Martinez, tous les murs ont été expertisés [...]

Mme Martinez : Je voulais savoir si vous alliez le [...]

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre comme ça, il faudrait le voir sur place ou sur le plan. L'expertise a conclu qu'à chaque fois qu'il y avait besoin de reconstruire le mur, de consolider d'une façon ou d'une autre, ce sera fait. Et il est prévu également aux pieds des murs d'avoir des drains, de manière à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui stagne et qui pousse les murs ; ce qui est le cas de cette configuration qui n'avait pas été prévue pour recevoir des eaux provenant d'une surface imperméabilisée puisque au départ ça ne l'était pas. Et donc, l'eau aujourd'hui, a miné l'ensemble des murs, tout ça sera réparé, puisque dans le projet il y a un drain tout au long des pieds des murs, donc il n'y a pas de problème.

Mme Delpech : Donc budgétairement, il n'y aura pas d'impact.

Monsieur le Maire : Non, c'est budgété ça. On est dans l'enveloppe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. LANXADE) et 1 voix CONTRE (Mme SABATHIER)

APPROUVE le projet d'aménagement des Allées de Gaulle ;

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	137	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP POUR LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DE GAULLE**

Vu l'arrêté n°2017-485 de prescription de diagnostic de la Direction régionale des affaires culturelles concernant le périmètre de l'aménagement des allées de Gaulle.

Considérant que la localisation des travaux dans un secteur pouvant contenir des vestiges, notamment dans les environs immédiats du rempart médiéval, détruits à la fin du XVIIIe siècle et dont l'emprise du fossé correspond à l'actuelle rue Jean Jaurès, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter les éléments du patrimoine archéologique.

Considérant que la DRAC souhaite mettre en évidence la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

Un diagnostic archéologique va être réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention avec l'INRAP ;

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	138	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'OPÉRATION DES ALLÉES DE GAULLE

Vu la délibération numéro 2017-021 du 2 mars 2017, approuvant une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des Allées de Gaulle, pour les années 2017 à 2020.

Considérant qu'une révision de l'enveloppe 2017 entraîne une modification des crédits de paiement pour cette année,

Mme Sabathier : Jusqu'à présent vous nous avez toujours parlé du hors taxe et là tout d'un coup c'est TTC. Alors 6 765 750€ ça correspond [...]

Monsieur le Maire : Parce qu'au budget, on vote toujours du TTC. Donc, c'est pour que vous ayez une bonne correspondance entre cette délibération et les chiffres que vous retrouveriez au budget. Si on passait de l'hors taxe au TTC, forcément ça vous obligerait à faire quelques calculs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération des Allées de Gaulle comme suit :

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE
AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT €/TTC**

Année	CREDIT DE PAIEMENT €			RECETTES €	AUTOFINANCEMENT €
Année	TOTAL €TTC			TOTAL €TTC	TOTAL €TTC
2017	Objet	€/TTC	chapitre	100 000	349 980
	Frais de maîtrise d'œuvre	368 046,00	20		
	Prime concours aux groupements non retenus	57 920,40	20		
	Frais participation jury de concours	2 214,00	20		
	Autres : étude phytosanitaire, étude de sols, publicité, redevance étude archéologique	21 800,00	20		
	Total	449 980,40			
2018	1 425 900,00			759 760	666 140
2019	2 049 070,00			1 365 290	683 780
2020	2 810 799,60			1 887 205	790 614
TOTAL €TTC	6 735 750,00			4 112 255	2 623 495

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	139	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP CONDOM – CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLÉES DE GAULLE

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu l'intérêt de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le SIAEP de Condom – CausSENS, afin de limiter le nombre d'intervention sur le domaine public et de faire émerger l'offre la mieux-disante comprenant une prestation de services de qualité.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le SIAEP de Condom – CausSENS

DECIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats

DECIDE que ce groupement sera constitué pour le marché des travaux d'aménagement des espaces publics des Allées de Gaulle

APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes

AUTORISE M. le Maire à la signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	140	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS DU GROUPEMENT DE COMMANDES FORMÉ
AVEC LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS**

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Condom et le SIAEP de Condom – CausSENS dans le cadre du marché de travaux d'aménagement des espaces publics des Allées de Gaulle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres
DESIGNE pour le compte de la Commune titulaire : M. DUBRAC et suppléant : M. BEYRIES

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	141	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLÉES DE GAULLE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS ET LA COMMUNE DE CONDOM

Vu le groupement de commandes formé entre le SIAEP de Condom – Caussens et la Commune de Condom pour effectuer les travaux d'aménagement des espaces publics des allées de Gaulle.

Considérant que ces travaux couvrent un périmètre global de 17 200 m² comprenant d'ouest en Est : la place de la liberté, les promenades et la place du souvenir. L'ensemble étant bordé de part et d'autre de la rue Jean Jaurès au Nord et de l'avenue du Général de Gaulle au sud.

Concernant le montant estimatif des travaux pour la commune de Condom :

Au stade de la programmation, le montant estimatif était de 5 070 000 €HT.

Lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet BASE SARL s'est engagé sur un montant de 4 470 000 €HT.

Au stade AVP rendu en août 2017, ce montant est de 4 625 670 €HT. Le montant estimatif pour le SIAEP de Condom – Caussens est de 453 000 €HT.

Au stade PROJET en novembre 2017, ce montant est de 4 470 987, 16 €HT. Le montant estimatif pour le SIAEP de Condom – Caussens est de 452 978 €HT.

L'option liée au Kiosque s'élève à 100 000 €HT.

Soit un total de 5 023 965, 16 €HT.

Étant inférieur au seuil européen de 5 225 000 €HT, ce marché peut être lancé sous la forme de la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché comportera pour l'essentiel des éléments concernant les voies et réseaux divers, les murs, l'éclairage public, le mobilier et les espaces verts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander au maître d'œuvre la constitution du dossier de consultation des entreprises ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de la passation, de la signature du marché dans le cadre du groupement de commandes avec le SIAEP de Condom – Caussens ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de l'exécution du marché pour la partie communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signature des avenants inférieurs à 5% du montant total du marché, en cas d'urgence

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	142	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	1.1	Marchés Publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Vu la délibération numéro 2017 – 117 du 21 septembre 2017, approuvant la constitution d'un jury de concours dans le cadre de la réhabilitation de la caserne de gendarmerie

Vu l'erreur matérielle présente dans cette délibération, et qu'il convenait de désigner par arrêté 2 personnalités et non 3,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ANNULE la délibération numéro 2017 – 117 du 21 septembre 2017

DESIGNE les membres suivants pour siéger au jury de concours :

- Monsieur Gérard DUBRAC, Président
- Les membres de la commission d'appel d'offres tels qu'élus par délibération n°2014.04.057 du 8 avril 2014
- Ultérieurement par arrêté, deux personnalités avec les qualifications particulières requises composant un tiers des membres du jury

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	143	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 – BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le budget primitif 2017,
Considérant que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le Budget Primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement du Budget, des crédits complémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le Budget Primitif,
Considérant que le Conseil Municipal peut modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique,

M. Rousse : La déprogrammation de l'achat du terrain, c'est le terrain route d'Auch ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est le terrain Arcas, la signature définitive interviendra après la fin de l'exploitation l'année prochaine.

On a acté une promesse d'achat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune, comme indiqué ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRIMITIF 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
2031	020	20	ALLEE	133 000,00	Frais d'études
2031	020	20	ADMI	1 800,00	Frais d'études
2111	020	21	ADMI	-150 000,00	Terrains nus
2115	020	21	ADMI	-16 310,00	Terrains bâtis
2315	822	23	VOIRIE	84 000,00	Installations, matériel et outillages techniques
2316	324	23	ADMI	4 910,00	Restauration des collections et œuvres d'art
TOTAL				57 400,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1321	822	13	VOIRIE	56 000,00	Etat et établissements nationaux
1321	324	13	ADMI	1 400,00	Etat et établissements nationaux
TOTAL				57 400,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	144	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.5	Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FESTIVAL DE BANDAS

Vu la demande de subvention de l'association « Festival de Bandas »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Festival de Bandas» d'un montant de 2813€

DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur les lignes façades et voyages scolaires.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	145	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.5	Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 20	Ayant donné procuration : 5	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
	Mme Frédérique TURRO		0
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO		0
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
20	9	5	25

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION TOUS EN SCÈNE

Vu la demande de subvention de l'association « Tous en Scène », en vue de financer l'acquisition d'une sono,

Mme Delpech : Cette association n'a pas fait la demande de subvention classique que l'on demande en début d'année ?

Monsieur le Maire : Non, parce que c'est une proposition qui a été faite après dans le cadre d'une aide au niveau de la Région.

On a déjà réalisé plusieurs fois ce genre d'aides, de manière à débloquer des situations de subventions qui sont liées à des financements croisés.

Le Conseil Municipal,

Après que Madame Turro ait quitté la salle,

Après le retrait de la procuration de Madame Sonnino,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de verser une subvention affectée à l'association « Tous en Scène » d'un montant de 300 €
DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	146	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS ANIMAUX ERRANTS 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des animaux errants pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des animaux errants comme suit :

ANIMAUX ERRANTS		
Libellé	2018	
	Euros TTC	% Aug.
Chats		
forfait frais de garde	15,00	0,00%
forfait soins + consultations	50,00	0,00%
euthanasie	33,00	0,00%
ovariectomie	69,00	0,00%
castration	39,00	0,00%
Chiens		
forfait frais de garde	15,00	0,00%
forfait soins + consultations	50,00	0,00%
euthanasie	58,00	0,00%
ovariectomie	175,00	0,00%
castration	50,00	0,00%
Autres animaux		
forfait frais de garde	15,00	0,00%
forfait soins + consultations	50,00	0,00%
euthanasie	58,00	0,00%
ovariectomie	175,00	0,00%
castration	50,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	147	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS D'OCCUPATION POUR LES FORAINS À L'OCCASION DES BANDAS 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer des tarifs d'occupation du domaine public pour les forains du Festival de Bandas 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de la redevance d'occupation du domaine public pour les forains à l'occasion des Bandas comme suit :

FORAINS BANDAS				
Libellé	Emplacement	2018		
		Tarif	% Aug	
Manèges adultes	Hors enceinte	115	0,00%	
Manèges ados		84	0,00%	
Cascades, attractions adulte		84	0,00%	
Manèges enfants		63	0,00%	
Pêche aux canards		42	0,00%	
Loteries, pincés à peluches, tir, divers...		63	0,00%	
Crêperie, confiserie		63	0,00%	
Snacks, sandwiches		105	0,00%	
Crêperie, confiserie		dans l'enceinte	105	0,00%
snacks, sandwiches		dans l'enceinte	189	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	148	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----O-----

SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----O-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS BOISSONS BASE DE LOISIRS 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des boissons de la base de loisirs pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des boissons de la base de loisirs comme suit :

BOISSONS BASE DE LOISIRS		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug
Boissons	1,80	0,00%
Repas	8,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	149	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS CAMPING 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs du camping pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 du camping comme suit :

CAMPING		
Libellé	2018	
	Euro TTC	%Aug
1/PRESTATIONS		
A/ Basse saison du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09		
* emplacement caravane et camping car, en saison	4,40	0,00%
* emplacement tente	3,20	0,00%
* campeur	3,00	4,17%
* enfant de moins de 7 ans	1,30	1,56%
* branchement électrique	3,20	0,00%
* garage mort, hors saison	3,00	-53,13%
* machine à laver	4,00	-9,09%
* chien	1,20	0,00%
B/ Haute saison du 01/07 au 31/08		
* emplacement caravane et camping car, en saison	5,50	0,00%
* emplacement tente	4,00	0,00%
* campeur	3,60	0,00%
* enfant de moins de 7 ans	1,60	0,00%
* branchement électrique	4,00	0,00%
* garage mort, en saison	8,00	0,00%
* machine à laver	4,00	-27,27%
* chien	1,50	0,00%
2/LOCATION CHALETS EN SAISON		
A/ Chalets à la semaine du Samedi 14 H au Samedi 10 H		
Basse Saison du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 29/09	310,00	3,33%
Moyenne saison du 30/06 au 14/07 et du 18/08 au 01/09	375,00	4,17%
Haute saison du 14/07 au 18/08	490,00	3,16%
Tarif nuit supplémentaire basse saison	45,00	nouveau
Tarif nuit supplémentaire moyenne saison	55,00	nouveau
Tarif nuit supplémentaire haute saison	70,00	nouveau
-20% par chalet(s) supplémentaire(s) au delà de 3 locations simultanées		
B/ Chalets au week end : arrivée à 17H + 2 nuitées jusqu'à 12H		
Basse Saison du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 29/09	90,00	12,50%
Moyenne saison du 30/06 au 14/07 et du 18/08 au 01/09	110,00	22,22%

Haute saison du 14/07 au 18/08	140,00	40,00%
Tarif nuit supplémentaire basse saison	45,00	nouveau
Tarif nuit supplémentaire moyenne saison	55,00	nouveau
Tarif nuit supplémentaire haute saison	70,00	nouveau
-20% par chalet(s) supplémentaire(s) au delà de 3 locations simultanées		
Vente par les professionnels du tourisme: -15%		
C/ Prestations incluses		
- Chauffage		
- Juillet Aout : Animation (Base de loisirs)		
D/ Acomptes à la réservation	25% du montant de la réservation	
Frais de traitement administratif en cas de remboursement de l'acompte	50,00	nouveau
E/ Cautionnement location	250,00	0,00%
F/ Cautionnement clé barrière et adaptateur électrique	10,00	nouveau
G/ Cautionnement adaptateur électrique	10,00	nouveau
H/Offres spécifiques		
accès gratuit au centre aqualudique dès deux nuitées		
1 semaine gratuite pour toute location d'emplacement d'une durée supérieure à 6 semaines.		
I/Aire de Camping-car - par camping car et par jour	3,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	150	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS CANOË KAYAK 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs canoë kayak pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 du canoë kayak comme suit :

CANOE KAYAK		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug
Canoe		
Location à l'heure	4,20	0,00%
Location 1/2 journée forfait	14,50	0,00%
Kayak		
Location à l'heure	4,20	0,00%
Location 1/2 journée forfait	14,50	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	151	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de la cantine scolaire pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 de la cantine scolaire comme suit :

CANTINE SCOLAIRE		
ECOLES PUBLIQUES DE CONDOM	2018	
	Euros	% Aug.
Ecoles primaires et maternelles - Enfants résidant sur le territoire de la CCT et scolarisés à Condom	2,30	0,00
Ecoles primaires et maternelles - Enfants non résidents sur le territoire de la CCT et scolarisés à Condom	3,00	0,00
Adultes autorisés - résidents de Condom	4,50	0,00
Adultes autorisés - non résidents de Condom	6,00	0,00
ECOLES PRIVEES DE CONDOM	2018	
	Euros	% Aug.
Ecoles primaires et maternelles	3,00	0,00
Collège	3,00	0,00
Adultes	4,50	0,00
Goûter	0,80	0,00

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	152	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS CIMETIÈRE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs du cimetière pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 du cimetière comme suit :

CIMETIERE		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug.
1/Caveau / Alvéole dépositoire		
*1°,2° et3° mois	7,00	0%
*4° mois	28,00	0%
*5° mois	35,00	0%
*6° mois	42,00	0%
2/ Taxes Communales		
Taxe d'Inhumation	35,00	0%
Taxe d'Exhumation	70,00	0%
3/ Concessions cinquantenaires pleine terre ou caveau		
Concession simple de 3 X 1.30 m	35,00	0%
Concession double de 3 X 2.30 m	70,00	0%
4/ Concessions quarantenaires pleine terre		
Concession simple de 2 X 0.80 m	28,00	0%
5/ Concessions Trentenaires dans l'espace cinéraire		
Concession pleine terre pour urne ou cavurne de 0.50 X 0.50 X 0.50 m	21,00	0%
Jardin du souvenir inscription sur le lutrin - durée 5 ans	63,00	0%
Alvéole au Colombarium	560,00	0%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	153	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS CIRQUES 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des cirques pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des cirques comme suit :

CIRQUES ET MANEGES		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug
Cirques (et assimilés)		
moins de 150 places, forfait à la journée	77,00	0,00%
De 151 à 400 places, forfait à la journée	155,00	0,00%
De 401 à 500 places, forfait à la journée	195,00	0,00%
plus de 500 places, forfait à la journée	310,00	0,00%
Manèges		
par jour et par unité	39,00	0,00%
Représentation en salle (Guignol, marionnettes...)		
Salle Jules Ferry et Salle Milon : par représentation	47,00	0,00%
Caution (quelque soit le lieu d'implantation)	500,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	154	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS ENVIE DE SPORT 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs du programme envie de sport pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 du programme « envie de sport » comme suit :

ENVIE DE SPORT		
Libellé	2017/2018	
	Euros	% Aug.
Adhésion annuelle par enfant	15,00	0,00%
Adhésion annuelle pour 2 enfants	25,00	0,00%
Adhésion annuelle pour 3 enfants	30,00	0,00%
Adhésion par période par enfant	6,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	155	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS ESPACE RIVE GAUCHE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'espace rive gauche pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de l'espace rive gauche comme suit :

ESPACE RIVE GAUCHE		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
Résidents Condomois et Associations	150,00	0,00%
Résidents hors Condom	500,00	0,00%
Caution	700,00	0,00%
Caution manifestations publiques	1000,00	0,00%
Chauffage weekend	200,00	0,00%
Chauffage par jour	100,00	0,00%
Acompte privés résidents condomois	50,00	0,00%
Acompte privés résidents hors condom	150,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	156	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS FOIRE DE LA PÉPINIÈRE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de la foire de la pépinière pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 de la foire de la pépinière comme suit :

FOIRE DE LA PEPINIERE		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
Forfait par exposant	8,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	157	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS FOURRIÈRE AUTOMOBILE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de la fourrière automobile pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de la fourrière automobile comme suit :

FOURRIERE AUTOMOBILE		
Libellé	2018	
	Euros TTC	% Aug.
forfait enlèvement et garde du véhicule	180,00	0,00%
expertise du véhicule	61,00	0,00%
déplacement du véhicule	65,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	158	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS MARCHÉS 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des marchés de plein air pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 des marchés de plein air comme suit :

MARCHÉS COUVERT ET DE PLEIN AIR		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug
1/ Halle :		
a / boxes aménagés :		
- Abonnement mensuel pour 2 marchés hebdomadaires		
Droit Fixe	25,75	0,00%
le mètre linéaire	8,60	0,00%
b / bancs ordinaires :		
le mètre linéaire à la journée	1,05	0,00%
* abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente		
2/ Forains :		
* prix minimum	1,55	0,00%
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	0,80	0,00%
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/05 au 31/08	1,50	0,00%
* abonnés, par mètre linéaire et par marché	0,50	0,00%
* abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente		
* camions d'outillage	35,00	0,00%
3/ Véhicules exposés à la vente		
* par véhicule	2,50	0,00%
4/ Machines agricoles, par m2	0,30	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	159	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS MARDIS DE L'ÉTÉ 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs pour les mardis de l'été 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des mardis de l'été comme suit :

EXPOSANTS MARDIS DE L'ETE		
	2018	
Libellé	Euros	Euros
Frais de participation	Forfait pour 6 dates	
Traiteur / Restaurateur	260	0,00%
Producteurs / Petit service de restauration	145	0,00%
Producteurs / Exposants	80	0,00%
Exposants / Artisanat d'art	80	0,00%
Associations / Sites à visiter	36	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	160	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS MATÉRIEL 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location du matériel pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 de location du matériel comme suit :

LOCATION MATERIEL et ST		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
Guéridon, l'unité par jour	0,20	0,00%
barrière, l'unité par jour	1,60	0,00%
Table, l'unité par jour	1,80	0,00%
Chaise, l'unité par jour	0,40	0,00%
Gradins, la place par jour	3,70	0,00%
et participation aux frais de montage et démontage		
Podium, l'élément de 1,50 x 1,50 par jour	7,00	0,00%
Canisses, le rouleau par jour	1,85	0,00%
Urinoirs, l'unité par jour	7,00	0,00%
Isoloirs, la paire par jour	6,00	0,00%
Urne, l'unité par jour	3,00	0,00%
Sono, l'unité par jour	50,00	0,00%
Barnum, l'unité par jour	100,00	0,00%
Bar, l'unité par jour	30,00	0,00%
Tracteur équipé de broyeur par jour	120,00	
LOCATION CHAPITEAUX		
Forfait à la journée ou au week end -	100,00	0,00%
Forfait longue durée : location d'un mois et plus	300,00	0,00%
le décompte se fait par jour de manifestation		
BRIS DE MATERIEL		
chaise, l'unité	50,00	0,00%
guéridon, l'unité	50,00	0,00%
table, l'unité	190,00	0,00%
barrière, l'unité	250,00	0,00%
canisses, le rouleau	90,00	0,00%
urinoirs, l'unité	500,00	0,00%
isoloirs, la paire	500,00	0,00%
urne, l'unité	660,00	0,00%
sono, l'unité	640,00	0,00%
barnum, l'unité	2600,00	0,00%
bar, l'unité	300,00	0,00%

FRAIS DE TRANSPORT		
de 0 à 20 km	15,00	0,00%
de 21 à 40 km	30,00	0,00%
à partir de 41 km	60,00	0,00%
FRAIS D'INTERVENTION D'UN AGENT DES ST		
tarif horaire	25,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	161	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS MÉDIATHÈQUE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de la médiathèque pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de la médiathèque comme suit :

MEDIATHEQUE / MUSEE		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug.
Impression/photocopie (noir et blanc)		
Format A 4 (par page)	0,15	0%
Format A 3 (par page)	0,30	0%
MEDIATHEQUE		
Abonnement annuel Adultes	5,00	0%
Jeunes- 18 ans, étudiants et cartes Jeunes	0,00	0%
Lecteurs Occasionnels, tous ouvrages	1,20	0%
Carte d'abonnement perdue, la pièce	1,00	0%
Ouvrage perdu, la pièce	15,00	0%
DVD perdu, la pièce	40,00	0%
CD perdu, la pièce	20,00	0%
MUSEE		
Adultes	2,20	0%
Adultes avec guide	5,20	0%
Groupe (+20 personnes) constitué par un voyageur effectuant plus de 5 visites annuelles, par personne, à partir du 6ème voyage	4,00	0%
Jeunes - 18 ans, étudiants et cartes jeunes	1,10	0%
Jeunes guide	3,10	0%
Groupes:-adultes (+ de 20 personnes)	1,80	0%
Groupes:-adultes avec guide	4,30	0%
Groupe Jeunes	0,80	0%
Groupe Jeunes avec guide	2,50	0%
Vente cartes postales	0,50	0%
Vente plaquette "Musée Condom"	4,40	0%
Vente de guides dépliant	1,00	0%
Livre CD du conte musical « Titou dans la forêt des contes »	15,00	0%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	162	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS NAVETTE URBAINE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de la navette urbaine pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de la navette urbaine comme suit :

NAVETTE URBAINE		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
TRAJET aller retour	0,90	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	163	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS PHOTOCOPIES 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des photocopies pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des photocopies comme suit :

PHOTOCOPIES		
Libellé	2018	
NOIR ET BLANC	Euros	% Aug
Format A 4 (par page)	0,15	0,00%
Format A 3 (par page)	0,30	0,00%
REPRODUCTION DE LA LISTE ELECTORALE		
Etiquettes adhésives	0,03	0,00%
Photocopie de la liste électorale et de tableaux rectificatifs Format A4 (par page)	0,15	0,00%
Photocopie de la liste électorale et de tableaux rectificatifs Format A3 (par page)	0,30	0,00%
Disquette informatique et CDrom.	2,00	0,00%
COULEUR		
Format A 4 (par page)	0,20	0,00%
Format A 3 (par page)	0,35	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	164	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS SALLES CAPITAINERIE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location des salles de la capitainerie pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 de location des salles de la capitainerie comme suit :

TARIFS CAPITAINERIE - LOCATION DES SALLES		
	2018	
Libellé	Euros	% Aug
Petite salle par jour	40,00	0,00%
Grande salle par jour	50,00	0,00%
Petite et Grande salles par semaine	200,00	0,00%
Petite salle par semaine	75,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	165	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS SALLES 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location des salles pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 de location des salles comme suit :

SALLES PIERRE DE MONTESQUIOU ET CADETS DE GASCOGNE		
Libellé	2018	
	Euro	% Aug
CHAUFFAGE Salle Pierre de Montesquiou		
chauffage, forfait journée	100,00	0,00%
chauffage, forfait au week end	200,00	0,00%
TARIFS DES SALLES DE LA HALLE		
Associations Condomoises		
Cadets de Gascogne et Pierre de Montesquiou	150,00	0,00%
Autres		
Pierre de Montesquiou	500,00	0,00%
Cadet de Gascogne	200,00	0,00%
Caution exigible dès la première réservation	700,00	0,00%
Associations condomoises, première location gratuite y compris chauffage	0,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	166	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS TAXIS 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des emplacements de taxis pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 des emplacements de taxis comme suit :

TAXIS		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
L'emplacement	60,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	167	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

TARIFS THÉÂTRE 2018

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location du Théâtre pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE les tarifs 2018 de location du Théâtre comme suit :

THEATRE		
Libellé	2018	
	Euros	% Aug
Location/jour de spectacle		
- sans chauffage	580,00	0,00%
- avec chauffage	810,00	0,00%
- Associations Condomoises	250,00	0,00%
Conférence	150,00	0,00%
Conférence avec location matériel de vidéoprojection	300,00	0,00%
Chauffage uniquement	230,00	0,00%
Caution	700,00	0,00%

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	168	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	3.3	Locations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

PROJET DE BAIL COMMERCIAL DU MOULIN DU PETIT GASCON

Vu la proposition de la SARLU Milles Colonnes de prendre à bail la Moulin du Petit Gascon en vue de développer une activité de restauration spécialisée dans les grillades, avec des menus et produits à destination des clients du camping sous les conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 950€ HT pendant les périodes d'ouverture de l'établissement à compter du mois de juin et au moins cinq mois par an ; payable à compter de l'ouverture de l'établissement et au plus tard au 1^{er} janvier 2018 ;
- Loyer mensuel de 310€ HT pendant les périodes de fermeture de l'établissement et au plus sept mois par an ;
- Loyer avec indexation triennale (à compter de la date de prise de possession des lieux) en fonction de l'indice des loyers commerciaux ;
- Paiement des fluides dès la prise de possession des lieux indépendamment de l'ouverture de l'établissement ;
- Paiement de la taxe d'ordures ménagères et de la redevance spéciale ;
- Location de la licence IV et du matériel attaché à l'établissement et appartenant à la commune ;
- Mise aux normes électriques par la commune
- Peinture des menuiseries de l'immeuble avant ouverture par la commune
- Réalisation des travaux de mise en accessibilité des toilettes par la commune dans un délai de 3 ans à compter de la date d'ouverture de l'établissement
- Bail conditionné à l'obtention de l'autorisation de construire un barbecue rive gauche de la Baïse et de réaliser des travaux sur la cheminée intérieure pour pouvoir effectuer des grillades (travaux à la charge du preneur)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à donner à bail commercial les locaux du Moulin du Petit Gascon (restaurant et logement) à la SARLU Milles Colonnes, représentée par Christophe MERCADIER, dans les conditions définies ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	169	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COUR RÉGIONALE DES COMPTES

Vu le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur les comptes et la gestion de la commune Condom au titre des exercices 2009 et suivants ; cet examen a été étendu aux données disponibles les plus récentes.

Considérant que la vérification a porté sur les domaines suivants :

- Fiabilité des comptes,
- Analyse financière

Vu la notification en date du 16 octobre 2017, du rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la commune Condom.

Considérant que cette communication doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Considérant que le rapport a été communiqué aux élus et a donné lieu à un débat lors de sa présentation.

Monsieur le Maire : Je resterais simplement aux recommandations qui ont été apportées dans le cadre de ce contrôle, qui a fait l'objet de plusieurs mois d'échanges entre les services de la commune et du magistrat enquêteur.

Nous avons d'abord à mettre en place un meilleur respect des dispositions réglementaires dans le cadre de l'information à l'assemblée. Vous savez que plusieurs fois ça a été évoqué, que les premières pages des budgets qui correspondent à des ratios, sont calculées avec des éléments qui ne nous permettent pas bien souvent de comprendre la valeur de ces ratios. Je crois que c'est Monsieur Rousse qui au dernier budget l'avait fait ressortir, et c'est vrai ; cela est dû à des problèmes techniques, donc pour résoudre ce problème, il faudra qu'on mette en place une bonne information des éléments que l'on n'a pas toujours.

Ensuite, un deuxième point, il nous est demandé de nous doter d'un inventaire exhaustif du patrimoine communal. Ça c'est un problème un peu compliqué là aussi parce que ça fait l'objet d'un échange avec le trésorier, mais on a commencé à y travailler, tout reste à faire.

Il faudra ensuite affecter les immeubles de rapport au compte 2132, c'est très technique, mais cela ne pose pas trop de problème ; sécuriser l'organisation et le fonctionnement des régies, nous avons déjà commencé à réduire le nombre de régies, il y avait 17 régies. Alors s'il y avait 17 régies, ce n'est pas parce que les derniers Directeurs, qui ont précédés Monsieur Dumartin avaient souhaité créer de nombreuses régies, mais c'est parce qu'à l'époque les services de l'État nous demandaient de créer des régies à chaque fois que l'on créait un service. Aujourd'hui, on s'aperçoit de la limite de cette volonté de clarté, c'est que trop de régies, tue les régies. Donc, nous sommes aujourd'hui dans une autre optique c'est de regrouper les régies, de manière à ne pas multiplier tous les comptes, car plus il y a de régies, plus c'est difficile à contrôler et moins elles sont contrôlées. Donc on est dans la mise en œuvre de la réduction des régies. On va retomber à 9.

Ensuite, « accompagner la diminution des produits tirés de la fiscalité, d'une baisse de charges en gestion », tout ça c'est déjà mis en œuvre ; « se rapprocher du comptable public afin de porter le montant de la dette de la collectivité à son montant réel », donc cela a déjà été réalisé, puisque l'on a pris une délibération qui réduisait d' 1 300 000€ la dette dans un jeu d'écriture qui n'avait pas été fait il y a quelques années.

Ensuite un 7^{ème} point nous a été demandé, d'engager auprès des organismes prêteurs la renégociation des emprunts globalement, cette chose n'est pas encore mise en œuvre mais on a commencé à y travailler.

Après, sur l'ensemble des points, je me garderais d'apporter des commentaires ; sur la forme, je suis un peu navré que mon prédécesseur n'ait pas pris quelques minutes pour répondre aux sollicitations qu'il était en droit de faire, c'est son droit. Au-delà du droit, je pense qu'il aurait été normal que Monsieur Gallardo, dise un petit mot là dedans, au moins répondre aux sollicitations. Ça c'est pour la forme.

Sur le fond, pour le reste, chacun pourra y puiser un certains nombres d'éléments, moi je me refuse de le faire, je vous laisse le soin d'alimenter ce débat si vous le souhaitez.

M. Rousse : Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris que j'intervienne ce soir. Alors, je vais commencer par évoquer votre prédécesseur, je pense qu'il est loin aujourd'hui de Condom, et croyez bien que l'éloignement n'enlève rien à ces préoccupations par rapport à ce rapport. Étant son ancien adjoint aux finances, nous nous sommes entretenus plusieurs fois lors de son passage l'été dernier à Condom de ce rapport, et nous avons pu en échanger, donc je vais en dire si vous le voulez bien quelques mots ce soir, avec une tonalité pour une fois un peu politique. Vous ne serez pas surpris, je vous ai trouvé discret sur un certain nombre de points du rapport, donc moi je voudrais revenir sur un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire : Je m'autoriserai à reprendre la parole s'il le faut.

M. Rousse : Mais je ne m'inquiète pas sur le sujet, mais pour l'instant vous me l'avez donné donc, je vais en user sans trop en abuser, mais quand même.

Monsieur le Maire : Faites tout ce que vous voulez, vous avez tout le temps.

M. Rousse : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour rappel le rapport de la chambre régionale des comptes, porte sur le contrôle des comptes de la commune, de 2009 à 2016, soit la presque totalité du mandat Gallardo, et presque deux exercices du mandat actuel.

Au-delà de recommandations techniques de gestion, ou de pistes d'amélioration dans la présentation des comptes, dont vous avez parlé à l'instant Monsieur le Maire, qui s'adresse d'avantage aux services administratifs qu'aux élus, information financière insuffisante, sécurisation des régies ou autre, le présent rapport réjouit les élus de l'opposition. Il constitue un véritable satisfecit de la gestion Gallardo et par là même rétablit la vérité, par rapport aux accusations injustes dont nous avons été victimes pendant la campagne électorale. Nous avons sois disant dilapider l'argent public, et fait n'importe quoi, ça a été écrit, on peut retrouver des traces d'un certain nombre de documents, or la réalité est tout autre, et c'est un organisme neutre et officiel qui l'écrit. D'ailleurs au passage, le rapport révèle que suite à une erreur, l'encours de la dette est surévalué à hauteur de 1 374 623€, ce qui ne manquerait pas d'encore bonifier les comptes de notre mandat, puisque cette surévaluation aurait dû s'éteindre en 2010.

Le rapport attire principalement l'attention sur plusieurs points, une situation globale qui reste tendue avec un excédent brut d'exploitation dégagé insuffisant, et par conséquent, une capacité d'auto financement nette négative, précisément depuis votre retour aux affaires Monsieur Dubrac. Voici les chiffres officiels :

- 2011, nous avons une capacité d'auto financement (CAF) positive de 1 065 000€ ;*
- 2012, 799 212€ ;*
- 2013, 567 360€, certes cela baissait mais on était encore largement positifs ;*
- 2014, - 142 575€ ;*
- 2015, - 530 000€ ;*
- 2016, - 241 000€.*

Malgré vos efforts d'explications, même si on retraits ces données avec des éléments hors bilan, 2015 et 2016 demeurent négatifs pour 144 et 241 000€. L'excédent brut de fonctionnement a suivi la même tendance, il était de plus 2 360 000€ en 2011, et de plus de 2 000 000€ jusqu'en 2013, alors qu'il a chuté à 883 000€ en 2015. Certes, vous avez essayé de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment en 2016, mais vous vous êtes fortement pénalisé par la baisse des taux d'imposition amorcée en 2014, qui dans un contexte de baisse des dotations de l'État n'était pas une bonne idée. Je vous avais personnellement mis en garde sur ce sujet, et le rapport ne manque pas de le relever.

Monsieur le Maire : Non.

M. Rousse : Si.

Concernant les charges à caractère général, et en particulier le poids des dépenses de personnel qui ont évoluées au rythme moyen annuel de 2,4% après prise en compte de l'atténuation des charges, nous prenons note que vous vous êtes engagé lors de ce contrôle à ne pas remplacer 50% des départs en retraite devant intervenir entre 2016 et 2024. 2024, c'est un engagement peut être un peu lointain. Mais, cela devra s'accompagner d'une refonte des missions pour ne pas subir une dégradation du niveau du service public rendu à la population. Je pense notamment à certaines mutualisations qui seront nécessaires. Si, en tout cas on baisse les effectifs de la Mairie.

La dernière des préconisations de la chambre régionale des comptes, ne fait que conforter nos mises en garde et alertes lors de l'adoption du dernier budget. En effet, il est écrit dans le rapport « compte tenu de son faible niveau d'auto financement et du poids de la dette communale, la chambre invite la commune à prioriser ses futurs projets d'équipement ». C'est exactement ce que je vous disais lors du vote du projet de réhabilitation des Allées ; 5 000 000€ sur 3 exercices budgétaires c'est jouable, à condition de réduire au minimum les autres investissements, or, vous avez réalisé les terrains de tennis couverts, le terrain de football synthétique, plusieurs acquisitions immobilières et j'en passe. Sans compter la Gendarmerie, dont il faudra reparler du montage financier. Attention Monsieur le Maire, de ne pas hypothéquer l'avenir de la ville et de laisser à votre successeur une situation qui pourrait de venir intenable.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse, je n'en attendais pas moins de votre part, d'avoir une lecture orientée du rapport, et je vais me permettre de compléter votre propos. Je pense sincèrement que l'aspect politique des choses, que vous avez signalé dans votre préambule, n'a pas lieu d'être. On est là pour apporter un éclairage sur les choses, pas forcément pour les commenter comme vous l'avez fait. Je peux comprendre ce désir de le faire.

Je vais simplement rajouter à vos propos, un certain nombre de choses. Si on regarde l'analyse qui est faite aujourd'hui par la chambre régionale, elle montre en 2014 un effondrement de l'excédent brut de fonctionnement, cet effondrement n'est pas le fait de notre majorité aujourd'hui. Je vous rappelle que vous n'aviez pas voté le budget avant les élections, parce que Monsieur Gallardo était dans l'incapacité d'avoir une majorité dans l'ancienne municipalité pour l'obtenir, ne voulant pas se faire simplement raccourcir à quelques jours de l'élection, il a donc laissé à son successeur, le soin de le faire. J'ai donc dans un délai d'une semaine repris le budget 2014 de Monsieur Gallardo, auquel on a changé trois virgules, et surtout l'introduction et la conclusion cela va de soi, mais on n'a pas changé les chiffres.

Comment se fait-il qu'en 2014 le budget que vous laissez, soit en rupture totale au niveau de l'excédent brut de fonctionnement ?

C'est une question que je me suis posée. Entre autre, il y avait quelques poussières sous le tapis : 70 000€ non financés donnés à l'Amicale Laique, bref.

M. Rousse : Vous redevenez bien politique tout d'un coup Monsieur Dubrac.

Monsieur le Maire : Je suis bien obligé.

M. Rousse : Et je vais vous répondre de nouveau, le débat va peut-être durer.

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse, l'effondrement dont vous vous délectiez d'être à l'origine des décisions que nous avons prises, est un effondrement qui est apparu à la suite de la politique que vous avez menée et que nous remontons progressivement d'années en années, avec les difficultés que je maîtrise très bien et que je comprends très très bien.

Je pense qu'à un moment donné, il faut remettre les choses dans le contexte, et si vous voulez que l'on rentre dans le détail on va rentrer dans le détail. Vous avez bien remarqué dans mon propos préliminaire que je ne souhaitais pas en venir là. Moi, personnellement, je n'ai aucun intérêt à le faire, et je voudrais simplement que ce débat reste apaisé dans l'intérêt de notre ville.

De la même manière, vous avez tout au long des exposés que vous avez faits ces dernières années, vous nous avez largement dit que vous discutiez vos budgets à 80 – 90%, on voit bien que l'exécution du budget tel qu'il ressort par l'analyse de la chambre régionale des comptes, que ce n'est pas du tout

le cas. Nous par contre, depuis 2014, nous avons largement dépassé les niveaux que vous aviez vous ces dernières années. À un moment donné, la gestion est forcément l'objet d'obligation et d'opportunité. Nous sommes aujourd'hui dans une situation, qui n'est pas grave, qui n'est pas difficile, où on ne prend simplement que le montant de l'épargne nette qui pourrait être fait, nonobstant toutes les recettes qu'il y a à côté. Aujourd'hui on ne manque pas de trésorerie, et on ne manque de rien de tout ça. La seule évaluation qu'il y aura à faire par rapport à cette situation qui est dressée, c'est de repenser la dette que vous nous avez laissée sur ces 4 dernières années. Vous avez une politique d'emprunt à très court terme, sur des investissements qui s'amortissent à long terme. Et ça, ce n'est pas un acte de bonne gestion. Lorsque l'on emprunte pour acheter un ordinateur, on n'emprunte pas sur 10 ans, parce que l'ordinateur sera mort au bout de 4 ans ; mais lorsque l'on emprunte sur de l'immobilier comme sur le Théâtre, on n'emprunte pas sur 10 ou 15 ans, histoire de faire bien, alors que l'immobilier s'amortit sur 30 ans. Et donc, à un moment si votre amortissement fiscal est déconnecté de l'amortissement financier que vous avez, cela pose un problème. Et le problème que rencontre aujourd'hui la ville de Condom, parce que ça c'est le résultat global de votre politique de ces dernières années, ce qui est noté par la chambre régionale, c'est qu'en fin de compte, la seule origine aujourd'hui des difficultés, ce n'est pas tellement le montant de la dette, mais c'est le ramassage de la dette. Le seul point aujourd'hui sur lequel il nous reste à travailler, puisque nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement, on a réduit tout ce que l'on pouvait au niveau des énergies, etc. Il reste aujourd'hui 2 postes, qui sont les préconisations de la chambre régionale, c'est de diminuer un certain nombre d'emplois, à la fois parce qu'il y a des transferts de compétences avec d'autres collectivités, et aussi il y a des économies à faire là-dessus, il y aura donc des postes non renouvelés, mais il y a la renégociation de la dette. C'est le seul point qui aujourd'hui nous permettra de retrouver la CAF. Si les emprunts et notamment ceux du Théâtre, avec 4 000 000€ qui pèsent aujourd'hui, si quasiment la moitié de la dette n'avait pas été faite sur un délai trop court, et bien nous n'en serions pas là.

Ensuite, je vous rappelle que vous avez aussi, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt de la ville de Condom, vous avez donné 600 000€ à l'hôpital de Condom, pour faire une réserve foncière dont la ville de Condom n'avait pas besoin. 600 000€ oui. Et si ces 600 000€ qui ont été faits, vous vous souvenez du débat que nous avons eu, et à ce moment là, la minorité de l'époque avait voté contre, vous avez dépensé sur le fonds de roulement de la ville, vous avez sorti 600 000€ pour venir au secours de l'hôpital, c'est certainement très très bien. Vous avez financé une mauvaise gestion pour 600 000€ pour une réserve foncière qui aujourd'hui n'a pas d'autres vocations qu'à redevenir une zone naturelle.

Donc, c'est quand même un petit peu lourd de m'expliquer qu'il y aurait dans 2015 et 2016, une mauvaise gestion, parce que l'on aurait fait baissé le produit fiscal ! Mais les impôts à Condom sont trop élevés, les impôts à Condom sont trop élevés, je vais vous le répéter 3 fois, les impôts à Condom sont trop élevés. Et si nous continuons une politique fiscale aussi forte, et bien, il n'y aura pas de renouvellement de population avec un pouvoir d'achat qui viendra sur la ville. Nous devons continuer aujourd'hui à maîtriser ce devenir fiscal, je vous rappelle et j'en assume complètement la conséquence, je vous rappelle que les baisses votées ici pas en pourcentage mais en euros, les baisses votées ici par le Conseil Municipal, lors du budget 2015, comme lors du budget 2016, conduiront à la fin de ce mandat à une économie de près de 2 000 000€ qui n'auront pas été prélevés dans la poche des Condomois. Nous avons baissé dans le budget 2015, et c'est noté par le magistrat, nous avons baissé également les charges de manière à financer cette perte de recettes que nous avons décrétée et voulue. Je pense que ce rapport reste un rapport équilibré, qui n'a pas été fait, ni à charge, ni à décharge, qui nous donne un certain nombre de pistes à la fois pour améliorer le fonds et la forme, mais il n'y a pas de polémique à avoir là dessus. La conséquence du point que vous souleviez Monsieur Rousse, n'est autre que celle de la politique que vous avez mené à une période. Alors, je pense qu'il a été dit, ce qui a été dit, je ne souhaitais pas revenir là-dessus, mais vous m'y avez un peu obligé.

Je vous redonne la parole à nouveau.

M. Rousse : Monsieur le Maire, si le rapport n'a pas été rédigé à charge ni à décharge, pourquoi alors depuis 10 minutes vous qualifiez notre gestion des mots les plus importants ?

Monsieur le Maire : Parce que vous les avez interprété alors que moi je n'avais pas donné d'interprétation.

M. Rousse : On débat ce soir du contenu d'un rapport, d'un organisme neutre et officiel. Vous avez choisi d'argumenter auprès des Condomois pendant la campagne électorale, en disant que nous avions fait n'importe quoi sur le plan de la gestion. Or, aujourd'hui, le rapport qui traite en grande partie de notre mandat, ne dit rien de tout cela. Je suis désolé, le rapport ne dit pas que nous avons mal géré.

Vous ne pouvez pas vous empêcher de parler du Théâtre, le rapport n'écrit à aucun moment, que le Théâtre, 4 000 000€ a été trop cher ou ceci ou cela. Vous me parlez de l'excédent brut, etc., mais moi je vous dis quand même qu'en 2014 il a peut être chuté, mais qu'en 2015 on avait une CAF de – 142 000€ en 2014, on est en 2015 à – 530 000€.

Vous me parlez encore très agréablement de choses qu'il y avait sous le tapis, mais nous aussi on en a trouvé des choses sous le tapis, quand nous sommes arrivés en 2008.

Je vous rappellerai le marché de maîtrise d'œuvre de la Gendarmerie qu'on a du régulariser à hauteur de 90 000€, vous voyez.

Monsieur le Maire : Bien sûr, 80, 80.

M. Rousse : Donc balle au centre. Oui 80.

Alors pourquoi, alors que l'on débat d'un rapport, vous nous attaquez sur des choses qui étaient sous le tapis, etc.

Ça vous a réussi, ça vous a permis de gagner de 600 voix. Vous avez eu ce que vous vouliez, en nous traînant dans la boue, et en disant que nous avions dilapidé l'argent public.

Monsieur le Maire : Non, non, non.

M. Rousse : Moi, ce soir, je vous dis que le rapport, si vous voulez être un brin objectif, d'ailleurs vous l'êtes, pas dans cette salle, pas en séance publique, mais en aparté, vous le dites vous-même, que le rapport n'a rien de préjudiciable à la gestion Gallardo.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit ça.

M. Rousse : Ce qu'il y a, c'est que ce soir, fidèle à vous-même, vous reprenez les termes de la campagne électorale.

Monsieur le Maire : J'aurai dit ça quand ?

M. Rousse : Je suis désolé, mais ce rapport ne dit pas que nous avons fait n'importe quoi. Je m'excuse de vous le dire.

Et comme j'étais, vous l'avez bien rappelé l'adjoint aux finances, je me permets de vous contredire et de maintenir mes propos, parce que ce n'est pas digne d'un premier magistrat que d'aller critiquer son prédécesseur, sur un écrit qui ne dit pas cela. Et j'aimerais bien que la presse, une bonne fois pour toute le reprenne, parce que la gestion Gallardo n'est pas en cause dans ce rapport. Je suis désolé, je pense que tout le monde l'a eu, lisons le et vous me montrerez à quel endroit la gestion est mise en cause. Par contre, elle dit bien Monsieur le Maire, que vous devez prioriser vos investissements. Alors, quand on consacre 5 000 000€ aux Promenades et vous ne pouvez pas dire que nous nous comportons mal, j'ai voté ce projet et je ne le remets pas en cause ; mais quand on dépense déjà 5 000 000€ sur ce projet là, il faut mettre la pédale douce sur le reste. Ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire. Après, vous ne devez pas être comme tous les Maires de France, ils sont en train de crier contre le gouvernement actuel, parce qu'il y a des baisses de dotation, etc., mais vous tout doit bien aller, puisque l'on baisse en plus les impôts. Ce ne sont pas des choix que je partage et que nous partageons, et je vous le dis ce soir.

Mais ne revenons pas encore une fois sur des arguments délétères vis-à-vis de notre gestion, c'est inadmissible, ce n'est pas ce que la chambre a relevé.

Mme Delpech : Monsieur Dubrac, je peux prendre la parole avant que vous ne la repreniez ?

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse, [...]

M. Rousse : Mais c'est grave ce que vous faites.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas grave.

M. Rousse : Vous êtes aux affaires, vous vouliez revenir, vous êtes revenu. Vous avez gagné, vous avez utilisé des arguments pendant la campagne électorale c'est une chose, mais aujourd'hui, 3 ans après ça va !

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse, [...]

M. Rousse : C'est déplacé. Moi je peux vous ressortir tous les documents. Madame Laurent n'est pas là ce soir, elle écrivait particulièrement bien à notre sujet dans le journal. Vous avez utilisé un certain nombre d'arguments, ça vous a permis de gagner, tant mieux pour vous. Aujourd'hui vous êtes aux affaires, il n'y a pas de problème. Mais ne dites pas ce que le rapport ne dit pas. Vous affirmez que l'on a fait n'importe quoi, vous reprenez encore les mêmes arguments, alors que le rapport, la presse je l'espère va le lire attentivement, le rapport est un satisfecit de la gestion Gallardo. Que vous le vouliez ou pas.

Vous pouvez le reconnaître maintenant que vous avez gagné ! Et qu'en plus vous ne vous représentez pas il paraît, alors quel intérêt de continuer sur cette piste.

Laissez donc vos successeurs en débattre.

Monsieur le Maire : Je vois que vous redevenez de bonne humeur sur la fin de votre propos.

M. Rousse : Je ne suis pas ni de bonne, ni de mauvaise humeur mais je me défends. Il y en a assez à force d'entendre des choses qui ne sont pas.

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse, j'ai répondu au fait que vous justifiez aujourd'hui la baisse de la CAF comme étant la responsabilité de la politique qui a été menée depuis 2015, alors que ça a commencé en 2014. Moi j'ai répondu strictement sur ce point qui pour moi n'est la conséquence non pas de la baisse des impôts qui a été voulue ; mais qui a été la conséquence du problème du financement de vos investissements sur des durées trop courtes, par rapport aux durées d'amortissement. Et c'est bien d'ailleurs, cette chose là qui vous met en colère, et je le regrette, parce que la chambre régionale des comptes nous le dit. Elle nous dit bien que la seule solution qu'il y a aujourd'hui pour retrouver le niveau de 2013, qui s'est effondré en 2014, et qui n'est pas de notre fait mais du vôtre ; la solution qui est donnée par ce magistrat que vous vantez, il nous dit que la seule chose qu'il vous reste à faire aujourd'hui c'est de renégocier la dette. Cette renégociation de la dette, nous permettra de retrouver le bon niveau de CAF, qui a été détérioré par cet élément d'emprunt non pas sur le volume, mais sur la façon dont cela a été fait et non pas étant la conséquence de votre argument qui consisterait à dire que d'avoir baissé les impôts est une mauvaise chose. Nous avons baissé les impôts, en baissant les dépenses, les choses sont équilibrées, c'est noté dans le rapport également, vous pouvez le vérifier. Je crois qu'il n'y a pas à mal le prendre, j'ai répondu sur ce point. Il n'y a pas besoin de se fâcher là dessus Monsieur Rousse. Mes arguments vous ont fâché, ils sont vrais, je suis désolé, mais ils ne vous accablent pas, ils n'ont aucun relents de campagne ; je ne suis plus en campagne je vous le promets.

M. Rousse : Et non, vous avez gagné.

Monsieur le Maire : Madame Delpech nous vous écoutons.

Mme Delpech : Simplement, je reviens sur ce que vient de dire Jean François, et je suis tout à fait d'accord avec lui. J'aimerais vous entendre dire effectivement que notre gestion, je dis bien notre

gestion, car nous avons tous travaillé nous étions très présents auprès de Monsieur Gallardo, et nous nous sommes vus, nous nous sommes entretenus comme l'a dit Jean François sur ce rapport ; et j'aimerais vous entendre dire, reconnaître qu'effectivement il y a eu une bonne gestion au niveau de la Mairie, pendant notre mandat. Je suis sûre que si cela avait été l'inverse, vous auriez expliqué publiquement ce soir que nous avons ruiné la ville ! J'en suis convaincue, et rappelez vous quand nous sommes arrivés à la Mairie, il y a eu un rapport aussi sur votre mandat précédent, où vous avez argumentez ; là aussi le rapport était clair ce n'était pas génial.

J'aimerais bien qu'aujourd'hui vous reconnaissiez ça. Là vous parlez de poussières sous le tapis, etc., moi je rappelle une chose, c'est que durant notre mandat, et je vais remercier encore une fois publiquement Monsieur Gallardo qui nous a permis de réaliser ce mandat, et de vous laisser la situation telle que vous l'avez trouvé et qui n'est pas si négative que vous tentez de le dire ce soir. Nous avons subi quand même beaucoup de choses : la tempête ; le pont qui allait s'effondrer ; le Théâtre, vous venez de critiquer notre investissement, mais le Théâtre je vous rassure s'il n'avait pas pris feu, on ne l'aurait peut être pas refait, j'ai vu encore récemment sur la presse, que vous étiez ravi de ce Théâtre.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr.

Mme Delpech : Oui, mais tout ça, et on a réussi.

Et par rapport à ce que disait Monsieur Rousse, effectivement actuellement [...].

Ça vous fait rire ?

M. Sacré : Oui, parce que vous aussi vous avez été ravis de la Mairie.

Mme Sabathier : Alors là, on ne va pas en parler de la Mairie.

M. Rousse : Monsieur Sacré, vous qui nourrissez de grandes ambitions, élevez un peu le débat.

Monsieur le Maire : Madame Delpech, vous avez toujours la parole, nous vous écoutons.

Mme Delpech : Je n'aime pas trop que l'on rigole quand je m'exprime.

M. Sacré : Je vous explique pourquoi.

Monsieur le Maire : Monsieur Sacré !

Mme Delpech : Expliquez moi les finances, les mathématique vous avez vu, je ne suis pas très douée. En tout cas effectivement vous allez faire des investissements, on n'a pas voté contre car on trouve que pour la ville, il y a le besoin qui est là. Mais, j'espère que vous ne rencontrerez pas les difficultés que l'on a rencontrées, avec des impondérables comme nous avons eu pendant tout notre mandat, et pourtant, on y est arrivés. Et on n'a pas plombé le budget, on n'a pas plombé la ville.

Je voudrais encore une fois, remercier Jean François qui est là, parce que forcément les finances, il y a travaillé, nous étions très présents. Ce soir encore je suis surprise de voir encore des absents au Conseil Municipal, heureusement que l'opposition est là, présente régulièrement au Conseil.

Oui, Monsieur Dubrac, admettez ! Moi je suis très fière de ce que l'on a fait, et j'aimerais que ce soit dit.

Monsieur le Maire : Mais vous l'avez dit, c'est bien.

Mme Martinez : Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas reprendre tout ça, ça a été dit, c'est bien, je suis d'accord avec eux. C'est vrai que l'on n'a pas à rougir de notre mandat.

Monsieur le Maire : Personne ne vous a demandé de rougir.

M. Rousse : À vous entendre, ce n'est pas brillant on devrait passer dans un trou de souris.

Monsieur le Maire : Je n'ai jamais dit ça Monsieur Rousse.

M. Rousse : Vous ne vous entendez pas parler alors.

Monsieur le Maire : J'ai répondu à un point d'argumentation que vous avez fait, et que je considère autrement que la façon dont vous l'avez dit c'est tout. Il n'y a pas à mal le prendre. Moi, je n'ai pas mal pris que vous ne pensiez pas comme moi.

Mme Martinez : Heureusement que tout le monde ne pense pas comme vous.

Moi je voulais dire que j'étais ravie d'avoir travaillé avec Monsieur Gallardo et avec toute l'équipe municipale. Et que l'on n'a pas à rougir de notre mandat, parce que nous avons fait des choses malgré les difficultés, parce que ça n'a pas toujours été très facile. Ça n'a peut être pas été non plus très apprécié de la part des Condomois puisque la preuve on n'est pas repassés. Mais de toutes façons on a fait ce que l'on a fait, c'était bien, il faut continuer.

Monsieur le Maire : Merci pour ce consensus. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

M. Cardona : Juste un point pour avoir un côté positif, c'est juste que sur la plupart des points qui ne sont pas technique et vraiment comptable, la chambre régionale constate que depuis 2015 et 2016, toutes les orientations qu'elle préconise ont été mises en œuvre. C'est-à-dire, la baisse des charges, la baisse de la fiscalité qu'elle encourage, la maîtrise de la masse salariale. C'est juste un point positif dans l'absolu, ce que la cour recommande, elle nous dit ça a été mis en œuvre.

M. Rousse : Oui, en fait vous faites de l'autosatisfaction quoi.

M. Cardona : Non.

M. Rousse : Mais si, vous vous félicitez à vous-même Monsieur Cardona. Vous dites « depuis 2015 », voyez vous démarrez bien la date à 2015. Vous dites « depuis 2015, nous respectons ce que préconise la chambre », etc.

Mme Sabathier : Et c'est le même Directeur Général des Services, ouf !

M. Cardona : Je prends juste la maîtrise du personnel.

M. Rousse : On a l'impression que la ville est coupée en deux, on a des gens supers compétents, supers gestionnaires, heureusement qu'ils ont été réélus, qu'ils sont revenus aux affaires ; et après on a les cancre de service.

Voilà l'image et le tableau que vous dressez aujourd'hui en séance publique, des compétences et de non compétences des uns et des autres. C'est affligeant, c'est vraiment affligeant.

Écoutez, j'espère que pour l'avenir, les Condomois n'éliront que des gens supers compétents comme vous. Comme ça tout ira bien dans le meilleur des mondes.

Non, mais mon propos n'est pas du tout dit au hasard de toute façon. Les gens ont pris leur responsabilité, aujourd'hui j'espère que tout le monde est ravi. Pour nous tout va bien.

Monsieur le Maire : Monsieur Rousse je pense, et après on arrêtera ce débat. Je pense que vous avez tort d'en faire une affaire personnelle.

M. Rousse : Je n'en fais pas une affaire personnelle, vous attaquez nos compétences, celles de l'équipe Gallardo. Moi vous savez, je ne suis rien, je m'identifie à l'équipe. Je suis resté fidèle à Gallardo de A à Z, dont je m'identifie à l'équipe Gallardo c'est tout.

Monsieur le Maire : Je vois que lorsque l'on n'est pas d'accord avec vous, vous en souffrez, je suis désolé.

M. Rousse : Non, il y a ne pas être d'accord et traîner les gens dans la boue. Excusez-moi, mais il y a quand même une nuance. Mais enfin, je vois que vos propos, tout le monde les partage puisque aucun de vos conseillers n'a rien à rajouter, donc je pense que tout le monde est satisfait de la façon dont vous nous traiter, donc c'est très bien. J'en prends acte également. C'est un sentiment partagé apparemment.

Monsieur le Maire : Vous avez tort d'en faire une affaire personnelle. Vous aviez une fonction, votre personnalité n'est pas mise en cause, on peut ne pas être d'accord avec l'usage de la fonction que vous aviez avant et j'ai pris soin de ne pas aborder un certain nombre de choses. Vous avez voulu mettre en valeur une chose, en détournant, en omettant de donner les vraies raisons d'une situation. Je me suis permis de le dire, je ne vous agresse pas en disant ça.

M. Rousse : « Les vraies raisons », que vous considérez vous vraies, Monsieur le Maire. C'est tout. On peut aussi ne pas être d'accord avec vous. Vous considérez que tout ce que vous faites est bien, et que les autres ne font que des choses à l'envers. Mais non. Non, vous n'êtes pas le seul à pouvoir prendre de bonnes décisions et à avoir fait des choses correctement.

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de ça, pourquoi vous dites ça.

M. Rousse : Mais si, il y a eu l'avant, et il y a l'après.

Monsieur le Maire : Non, je dis simplement, et je le répète, les solutions qui sont préconisées aujourd'hui dans le rapport, sont des solutions qui portent aujourd'hui sur la renégociation de la dette. Si on nous demande de renégocier et d'étaler cette dette, c'est parce que la dette qui a été constituée notamment sur le Théâtre, c'est celle là qui pèse le plus aujourd'hui sur les derniers emprunts forts qui ont été faits, cette dette a été faite sur des périodes trop courtes ; et donc, il faudra les rallonger pour retrouver un peu de souffle et permettre à la CAF de remonter. Après, tout le reste, ça ne reste que des brouilles.

Je ne veux pas refaire l'histoire, s'il y a 5, 6 ou 7 ans, on pouvait penser d'une certaine façon, aujourd'hui je vous dis qu'il ne fallait pas le faire. Mais peut être qu'à ce moment là, on aurait pu se laisser prendre aussi par des opportunités de faire ou de ne pas faire. On sait les choses des fois après, et il faut aussi savoir reconnaître et apprendre.

Monsieur Rousse, vous me dites simplement que la CAF et autre, et vous avez apporté un raisonnement qui porte sur une baisse de recettes, dû à la baisse de la fiscalité comme étant à l'origine de... . Je vous dis que ça a peut être impacté la chose, mais le vrai problème aujourd'hui porte sur la dette. Pas le montant, la structure de la dette, et c'est là dessus qu'il va falloir que l'on travaille et on va y apporter des solutions. Et vous avez votre responsabilité, ce n'est pas que vous marquez au fer rouge que de dire ça. C'est tout.

Encore une fois ne prenez pas mal mes propos, je n'ai fait que répondre à votre argumentation que je considère ne pas être juste. Je ne cherche pas du tout à repartir en campagne électorale, et mes propos sont les propos du Maire, et pas d'un candidat. Je crois qu'il n'y a pas à mal le prendre.

M. Rousse : Je peux vous remercier aussi ! Ou vous félicitez.

Monsieur le Maire : Non, je n'attends pas que vous me félicitez, les Condomois l'ont fait en temps et en heure, et je les en remercie.

Mme Delpech : Monsieur Dubrac, simplement sur les propos que vous venez de tenir sur la vente, enfin l'achat des terrains à l'Hôpital [...]

Monsieur le Maire : C'est un mauvais coup pour la ville.

Mme Delpech : Donc vous avez critiqué la ville, etc., mais nous avons un projet et vous ne l'avez pas suivi. Parce que nous n'avons pas acheté des terrains pour faire une réserve foncière, nous avions prévu d'y faire quelque chose sur ces terrains là. Vous n'avez pas suivi cette orientation.

Monsieur le Maire : On ne va pas revenir là-dessus. Ce que vous vouliez faire, j'ai bien compris que vous étiez dans l'erreur, et qu'être dans l'erreur n'est pas simplement vouloir faire les choses sans raison.

M. Rousse : Voyez, vous nous dites « vous étiez dans l'erreur », encore des mots blessants. On est nuls quoi !

Vous n'utilisez pas une phrase sans un mot négatif à notre égard.

Mais qu'est ce qui vous arrive ?

Monsieur le Maire : Changer la Gendarmerie de place serait une erreur.

M. Rousse : Mais c'est ce que vous pensez, il y a des gens dans la salle qui peuvent penser que la réhabilitation des Promenades est une erreur aussi.

Monsieur le Maire : Mais penser, n'est pas une vérité.

M. Rousse : Donc, arrêtez de penser détenir la vérité vraie en permanence.

Monsieur le Maire : Je ne dis pas ça, je dis simplement, que vous ne pouvez pas justifier l'achat de ces terrains pour y mettre la Gendarmerie.

M. Rousse : Et pourquoi pas ? Au moment où on prend la décision pourquoi pas ?

Monsieur le Maire : Parce que ce n'était pas un bon plan.

Mme Delpech : Mais ce « n'était pas un bon plan », c'est vous qui le dites.

Monsieur le Maire : Mais je l'ai prouvé.

Mme Delpech : De toute façon on verra le projet de votre nouvelle Gendarmerie, enfin de votre projet. On verra si financièrement on s'équilibre, etc.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr.

M. Rousse : Parce que rajouter au projet des Promenades, ça va faire beaucoup.

Monsieur le Maire : Le projet de la nouvelle Gendarmerie s'équilibrera beaucoup mieux, que ce serait équilibré celui que vous vouliez faire.

M. Rousse : Peu importe, vous l'avez mis à la poubelle. Donc maintenant on attend de voir les chiffres de l'autre. En espérant qu'il s'équilibrera parce que rajouter aux Promenades, ça fera lourd.

Monsieur le Maire : Puisque je vois que nous sommes tous d'accord, je vous remercie de ce débat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la communication faite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune Condom au titre des exercices 2009 et suivants, étendu aux données disponibles les plus récentes.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	170	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	8.5	Politique de la ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

ADOPTION D'UNE ANNEXE À L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Vu la délibération du 8 novembre 2016, de la commune de Condom approuvant son Ad'AP ;

Vu l'acceptation tacite de la DDT au terme du délai d'instruction de 4 mois, soit à la date du 27 avril 2017 ;

Considérant que des Installations Ouvertes au Public (IOP) et des Établissements Recevant du Public (ERP) n'ont pas été inscrits ;

Il convient d'annexer à l'Ad'AP les IOP et ERP suivants, qui feront l'objet d'une mise en accessibilité ou d'une demande de dérogation pour impossibilité de mise en accessibilité :

- Les locaux de la CPAM
- Le local rue Cadéot
- Zone de jeux de gauge
- Kiosque place Lucien Lamarque
- Le cimetière de Condom
- Les cimetières du Goalard, Vicnau, Scieurac, Herret, Lialores
- Le Moulin de Gauge
- Les bureaux rue Jules Ferry

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'annexer à l'Ad'AP les ERP et IOP comme suit :

NOM de l'Etablissement	Année 1 2017	Année 2 2018	Année 3 2019	PERIODE 2 2020 > 2022	PERIODE 3 2023 > 2025	Commentaires
Les locaux de la CPAM						
Zone de jeux de gauge						
Le local rue Cadéot						
Kiosque place Lucien Lamarque						
Le cimetière de Condom						
Le cimetière du Goalard						
Le cimetière de Vicnau						
Le cimetière de Scieurac						
Le cimetière de Herret						
Le cimetière de Lialores						
Moulin de Gauge						
Bureaux rue Jules Ferry						Bureaux

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	171	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE EN VUE DE LA FUSION DES SYNDICATS

Conformément aux orientations fixées par la loi NOTRe et aux réflexions sur la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) telle que figurant dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté le 25 mars 2016, il est proposé la fusion de deux syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal d'assainissement des vallées de l'Osse, de la Guiroue et de l'Auzoue, et le syndicat intercommunal d'aménagement des bassins de la Gélisse et de l'Izaute.

Vu le SDCI sur lequel figure en page 54 les dispositions concernant le transfert de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 et les conséquences sur les syndicats.

Vu les délibérations en date du 26 juin et 1^{er} août 2017 pour le syndicat intercommunal d'assainissement des vallées de l'Osse, de la Guiroue et de l'Auzoue,

Vu les délibérations des 28 juin et 10 août 2017 pour le syndicat intercommunal d'aménagement des bassins de la Gélisse et de l'Izaute,

Considérant que les comités syndicaux de ces établissements ont décidé de fusionner et d'adopter un projet de statuts communs sous la dénomination de syndicat mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélisse et de l'Auzoue.

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-09-06-004 portant projet de périmètre en vue de la fusion ainsi que le projet de statuts communs sont joints en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

EMET un avis favorable sur le projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	172	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Vu l'article L5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du compte administratif relatifs à l'exercice 2016 qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2016.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	173	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2017

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au IV de l'article 1609 nonies C, 7eme alinéa du Code Général des Impôts « La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5](#) du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Monsieur le Maire expose que le Président de la CLECT lui a transmis le rapport en date du 19 septembre 2017.

Après avoir pris connaissance dudit rapport,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2017 ci-annexé ;

APPROUVE ledit rapport.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	174	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

FIXATION DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2017 SUR LA BASE DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Vu le V de l'article 1609 nonies C, du Code Général des Impôts paragraphe 1^{er} alinéa 4 « Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale ne peut procéder à une réduction des attributions de compensation qu'après accord des conseils municipaux des communes intéressées » et paragraphe 1° bis « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge».

Considérant que la commune de Condom est intéressée, il convient d'approuver la modification des Attributions de Compensation (AC) en tenant compte du rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2017, selon le tableau ci-joint, suite :

- au financement à 100% par la fiscalité communautaire des charges péri et extrascolaires ;
- aux transferts des compétences zones d'activité portuaire de Condom et de Valence-sur-Baïse ;
- à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » en stipulant « elle assure la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien de la base de loisirs de Montréal-du-Gers » ;
- à la modification des kilomètres de voirie communautaire pour les communes de Condom et de Fourcès.

Considérant qu'il convient de prévoir le principe d'une clause de revoyure en 2018 portant sur les Attributions de Compensation 2017. La clause de revoyure permettrait ainsi de modifier les attributions de compensations 2017 s'il s'avérait que l'évaluation des charges transférées pour les zones d'activité portuaire et la base de loisirs de Montréal du Gers étaient incomplètes (charges omises ou montants mal évalués) au vu des résultats constatés sur le compte administratif de la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE le montant des attributions de compensation conformément au tableau ci-joint et en tenant compte du rapport de la CLECT ;

APPROUVE le principe d'une clause de revoyure en 2018 portant sur les attributions de compensation 2017 afin de pouvoir modifier, le cas échéant, s'il s'avérait que l'évaluation des charges transférées pour les zones d'activité portuaire et la base de loisirs de Montréal du Gers étaient incomplètes (charges omises ou montants mal évalués) au vu des résultats constatés sur le compte administratif de la Communauté de communes de la Ténarèze.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	175	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0----- SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

VU la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014, portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (dite MAPTAM) rendant obligatoire la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais a également prévu que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exerceraient à compter de cette date cette compétence,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et N°2016-1917 du 29 décembre 2016 portant Loi de Finances pour 2017 ont modifié l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui définit les blocs de compétences à exercer pour que l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre puisse bénéficier de la DGF bonifiée. Ainsi, dès le premier janvier 2018, les communautés de communes qui souhaitent être éligibles à la DGF Bonifiée doivent exercer 9 blocs de compétences au lieu de 6 sur 12 énoncés par le texte.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes conformément au projet de statuts ci-annexés.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

APPROUVE cette modification des statuts (cf. projet de statuts modifiés ci-annexés),

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	176	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	5.7	Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
 -----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

1. Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

En préalable aux débats sur les orientations générales, Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Il rappelle que :

Le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPI, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Le RLPI comprend au moins un rapport de présentation, une partie réglementaire et des annexes.

Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPI le 5 juillet 2013.

Lors de la séance du 23 septembre 2015, le Conseil communautaire a apporté des compléments à la délibération du 5 juillet 2013 en complétant les objectifs poursuivis et en arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes de la Ténarèze et ses communes membres (sachant que la conférence intercommunale des maires s'est réunie le 10 septembre 2015, pour examiner les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres).

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du RLPI ont ainsi été définis :

- améliorer la qualité de ses paysages, en particulier aux abords des grands axes de circulation et de renforcer ainsi son image le long d'axes très fréquentés la traversant,
- garantir un cadre de vie agréable à ses habitants, des entrées de ville attractives et des zones d'activités dynamiques,
- prendre en compte sa vocation touristique,
- protéger, voire mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel et naturel du territoire.

Ces deux délibérations ont été publiées, affichées, mention de leur affichage a été insérée dans la presse. Elles ont été notifiées aux personnes publiques associées les 19 juillet 2013 et le 12 octobre 2015.

L'avis mentionnant le dépôt du dossier de concertation a été publié le 23 octobre 2015.

Les dossiers et registres de concertation ont été mis à disposition des administrés dans les mairies des communes membres, au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes, à compter du 21 octobre 2015.

L'état d'avancement de la procédure est actualisé au fur et à mesure de son évolution sur le site internet.

Les dossiers de concertation papier ainsi que celui disponible sur le site internet sont complétés au fur et à mesure de la procédure.

Au 25/08/2017, aucune observation et ni aucun courrier n'a été reçu sur les registres de concertation.

Le porter à connaissance de l'Etat a été reçu le 30 septembre 2013.

Le diagnostic a été présenté en réunion du groupe de travail le 2 février 2016 au matin et l'après-midi, le groupe de travail a réfléchi sur des propositions pour l'élaboration du règlement. Une autre réunion s'est tenue le 29 mars 2016, puis le 27 mai 2016, le groupe de travail a travaillé sur la définition du zonage.

Le diagnostic et le projet de règlement ont été présentés et examinés par le comité de pilotage le 20 septembre 2016. Le comité s'est de nouveau réuni le 27 septembre 2016.

Le 4 octobre 2016, le groupe de travail a fait le bilan sur le projet de RLPI, puis le comité de pilotage s'est réuni le même jour.

Ceci a permis d'élaborer le projet de RLPI.

Le projet de RLPI a été présenté aux personnes publiques associées, lors d'une réunion le 15 juin 2016 et aux acteurs économiques, afficheurs et commerçants du territoire le 20 septembre 2016 à 19 heures.

Le projet a également été présenté en réunion publique le 20 septembre 2016 à 20h30.

Il est précisé que la Commune de Labarrère ne fait plus partie des communes membres de la Communauté de communes depuis le 10 février 2016.

2. Présentation des orientations générales du RLPI

L'article L. 581-14-1 du Code de l'environnement prévoit que le RLPI est élaboré conformément aux procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le RLPI ne comporte pas de projet d'aménagement et de développement durables (PADD) comme les PLU, mais l'article R. 581-73 du Code de l'environnement énonce que le rapport de présentation du RLPI « s'appuie sur un diagnostic, définit les orientations et objectifs de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale en matière de publicité extérieure, notamment de densité et d'harmonisation, et explique les choix retenus au regard de ces orientations et objectifs ». Autrement dit, il est fait référence à des orientations et objectifs en matière de publicité extérieure.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil communautaire et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Par analogie, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme, il a été décidé d'organiser un débat sur les orientations générales du RLPI, énoncées dans son rapport de présentation.

Il appartient désormais à chaque commune membre d'organiser un débat au sein de son Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose alors les orientations générales du projet de RLPI.

Afin de répondre aux objectifs qu'elle avait définis dans le cadre de l'élaboration du RLPI cités ci-avant, la Communauté de communes de la Ténarèze s'est fixée les orientations suivantes :

Orientation 1 : Réduire la présence publicitaire aux abords des centres-villes historiques de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse et des axes structurants de Condom par des zones d'interdiction englobant notamment l'ensemble des périmètres autour des monuments historiques.

Cette première orientation vise à protéger les cônes de vues vers les monuments historiques du centre-ville notamment depuis les principales entrées de ville.

Orientation 2 : Réduire la densité publicitaire.

Cela permettra d'éviter qu'il y ait de nombreux dispositifs sur un même mur aveugle ou une même clôture aveugle ce qui peut avoir un impact important sur le paysage.

En effet, la règle de densité posée par le code de l'environnement (article R 581-25) peut s'avérer insuffisante notamment pour les unités foncières ayant un côté bordant une voie ouverte à la circulation publique d'une longueur importante.

Orientation 3 : Réglementer plus strictement sur l'ensemble du territoire et en particulier en zone d'activités et en entrées de ville, les enseignes ayant un fort impact paysager : enseignes sur toiture, enseignes scellées au sol ou installées au sol, enseigne sur clôture, enseigne lumineuse.

Orientation 4 : Réglementer les enseignes temporaires.

3. Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat sur les orientations générales du RLPI ouvert :

M. Cardona : On nous demande juste de prendre acte du débat et du travail qui a été fait à la CCT. L'objectif du RLPI c'est de faire prendre conscience aux gens, que de mettre des panneaux publicitaires partout, comme cela s'est fait à un moment donné, ce n'est pas nécessaire, surtout que certains vont être taxés désormais.

On a aussi engagé un travail, car il faut penser à nos producteurs régionaux, avec la DDT et le Conseil Départemental, pour une harmonisation sur le territoire des sigles et pré-enseignes pour tout ce qui est producteurs régionaux ; on ne peut pas interdire non plus la signalétique sur l'ensemble du territoire. Je pense que c'est quand même quelque chose d'intéressant, pour inciter les gens à limiter.

Mme Delpech : Puisque nous avons voté récemment au niveau de la commune, une modification pour les commerçants, on en avait parlé, et je vous avais dit que ce qui était surprenant et vous deviez intervenir auprès des associations qui affichaient un peu partout, mais cela continue.

M. Cardona : Nous sommes un peu intervenu très récemment, pour ceux qui font partie d'associations, vous avez dû recevoir un mail, où on a rappelé la réglementation, c'est déjà une première chose. C'est vrai que l'on attend aussi un peu de mobilier urbain dans le cadre du nouveau marché, qui ne devrait pas tarder à arriver, afin d'inciter, mais c'est vrai que depuis 2 – 3 ans, je trouve que ça a vraiment dérapé.

Après le rappel que l'on vient de faire il y a une quinzaine de jours, on passera ensuite à un côté répressif.

Mme Sabathier : Mais comment faire connaître les manifestations ? Avant, il y avait un panneau lumineux.

M. Cardona : Il n'y a jamais vraiment eu de panneau sur Condom, il y a eu un peu d'affichage sauvage, mais c'est vrai que je trouve que depuis quelques temps, ce sont des grandes banderoles sur les ronds-points, ça ne se faisait pas avant.

M. Lanxade : Il n'y avait pas les mêmes services. Pour 50€ maintenant on a une banderole sur internet, livrée 3 jours après, il y a un accès facile.

M. Cardona : C'est vrai.

Mme Garcia : Il y a ça aussi oui.

Le débat sur les orientations générales du RLPI est épuisé à 20H50.

4. Il est précisé que les documents suivants ont été envoyés aux élus par voie dématérialisée le 17 novembre 2017 à 12H05 :

1- Convocation au Conseil municipal du 23 novembre 2017 (mentionnant que le projet complet de RLPI est disponible sur la plateforme de téléchargement suivante

<https://onedrive.live.com>

Identifiant : pluicct@gmail.com

Mot de passe : Tenareze32

2- L'ordre du jour de la séance du 23 novembre 2017,

- 3- L'extrait du rapport de présentation concernant les objectifs et les orientations générales du RLPI,
- 4- Le projet de la présente délibération valant note de synthèse.

Au vu de ces éléments, le Maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du RLPI sera formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé l'extrait du rapport de présentation concernant les objectifs et les orientations générales du RLPI. Il propose, ensuite, à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du RLPI en application des dispositions combinées des articles L. 514-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ainsi que R. 581-72 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants ainsi que L. 153-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire des 5 juillet 2013 et 23 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, arrêtant les modalités de collaboration avec les communes membres, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

Vu les objectifs et les orientations générales du RLPI présentées aux élus et annexées aux présentes,

PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme ;

DIT que l'extrait du rapport de présentation concernant les objectifs et les orientations générales du RLPI dont il a été débattu est annexé aux présentes ;

DIT que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	177	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	4.2	Personnel contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017
-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
21	8	6	27

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relatif aux emplois non permanents pour faire face à un besoin temporaire,

Vu l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relatif aux emplois permanents,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre temporaire ou saisonnier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE M. le Maire à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre temporaire, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

AUTORISE M. le Maire à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

AUTORISE M. le Maire à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour le remplacement d'agents sur un emploi permanent.

DONNE POUVOIR à M. le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DECIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2018.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	11	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	178	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	6.1	Police Municipale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----

SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2017

-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 16 novembre 2017	Présents : 21	Ayant donné procuration : 6	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Marie – Paule GARCIA	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SÉAILLES	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
21	8	6	27

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE LICENCES DE DÉBIT DE BOISSONS DE 3^{ÈME} CATÉGORIE

Lors de la séance du conseil municipal du 21 septembre, la commune a délibéré favorablement à la création de licence de 3^{ème} catégorie.

Des erreurs matérielles se sont glissées dans la rédaction de la délibération numéro 2017 – 132,

Mme Martinez : Les autres licences reste ? Il n'y a que la licence 3 qui est supprimée ?

*M. Cardona : C'est la licence 3 qui a fusionnée avec la licence 2.
Là, c'était juste un problème de rédaction dans la précédente délibération.*

Monsieur le Maire : C'est un problème de forme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

MODIFIE les termes de la délibération du 21 septembre 2017 comme suit :

« La commune de Condom étant classée commune touristique ainsi qu'il suit, elle ouvre droit à un potentiel de 22 débits de boissons :

- Population municipale : 6 835
- Population touristique : 2 778
- Population totale : 9 613

A ce jour, 19 débits de boissons ont été créés sur la commune.

Questions diverses :

Mme Delpech : J'ai été surprise récemment en consultant une agence immobilière de voir, que la Mairie de Condom avait mis en vente une école. Comme nous n'en avons pas débattu

Monsieur le Maire : On avait déjà évoqué cette possibilité en début de mandat. Effectivement, on a parlé de la restructuration du patrimoine. Donc la ville de Condom, comme toute collectivité, achète et vend, il y a un renouvellement du patrimoine.

Cet établissement qui est une ancienne école, est aujourd'hui dans un état assez difficile, donc, il convient soit d'investir dans des travaux pas forcément excessivement lourds, mais il y a des travaux importants à faire ; et je considère que ce n'est pas une priorité aujourd'hui.

On a dans un certain nombre de bâtiments communaux, et notamment des églises, de nombreuses toitures à refaire, qui sont prioritaires par rapport à ce bâtiment. Si aujourd'hui on ne trouve pas preneur, il est évident que dans 5 ou 10 ans, ce bâtiment sera dans un état déplorable, alors qu'il est très joli, qu'il est encore prisé, et donc nous avons un acquéreur qui s'est réveillé et qui nous a fait une proposition. Cette proposition étant correcte, on va envisager effectivement de le rétrocéder. Nous avons racheté d'autres bâtiments.

Mme Delpech : Pas prioritaire, c'est vous qui le dites ; prioritaire par rapport à quoi et pourquoi ?

Monsieur le Maire : Je considère aujourd'hui que faire des travaux sur la toiture de Sainte Germaine est prioritaire, parce que le chemin de Saint Jacques passe là, et ce sont des travaux compte tenu d'une certaine qualité qui nous est demandée ; la toiture de l'église Saint Jacques c'est une priorité aussi, parce que l'on a perdu aujourd'hui beaucoup de temps dans des méandres administratifs et de site classé ; on a l'église Pomaro qui pose problème, on a l'église de Lialores qui est un gros problème. Nous avons même l'église Saint Michel qui a besoin de travaux de toiture, vous savez qu'il y a de nombreuses expositions dans ce lieu, et il est nécessaire qu'il n'y ait plus de fuites d'eau. C'est une priorité. Nous avons acheté également un certain nombre de bâtiments sur la ville il y a une rotation, on achète et on vend. La politique foncière aujourd'hui sur Condom est plutôt à une immobilisation, qu'à une démobilisation, donc quelque part il faut rééquilibrer ça, et ce bâtiment si on ne vient pas à le secourir, il va perdre à la fois de sa valeur, mais on va aussi perdre du patrimoine. Donc, je crois qu'une famille qui s'installe à Grazimis c'est quelque chose d'heureux. Ce sont des gens qui reviennent sur Condom, et je crois qu'il faut s'en féliciter.

M. Lanxade : Le symbole est quand même fort et indigeste pour quelques uns de vendre une école publique, pour sauver des églises mais bon. Vous avez une lecture de la loi de 1905 qui est...

Monsieur le Maire : Non, écoutez je n'ai pas dit [...]

M. Lanxade : C'est ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire : Écoutez, nos églises font partie de l'inventaire, du patrimoine de la vie de la commune et on n'a pas d'états d'âmes à faire là-dessus, en plus la plupart sont désacralisées. Il n'y a pas d'autres problèmes là-dessus.

Mme Delpech : C'est dommage pour le village.

Monsieur le Maire : Je comprends bien, moi ce qui me fait mal au cœur, c'est que ce bâtiment n'a pas eu pendant des décennies l'attention qu'il aurait dû avoir. On y est tous passés, donc là vraiment nous sommes co-responsables. Mais nos priorités sont ailleurs, et là, nous avons aujourd'hui une famille qui vient de s'installer, réjouissons nous, cela fera des habitants de plus, et des contribuables de plus sur Condom. C'est important.

M. Rousse : Une dernière question, il semblerait que le terrain de football synthétique soit bien moins utilisé qu'au départ ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de statistiques.

M. Cotret : Il fait froid.

M. Rousse : J'y passe tous les week end et je ne vois plus les équipes de foot habituelles. Par contre, [...]

Mme Delpech : Qui c'est qui a dit qu'il faisait froid ?

M. Cotret : Il fait froid.

Mme Delpech : Ah et bien voilà, nous l'avions dit ça...

M. Rousse : Ah, il fait froid, mais nous l'avions dit ça Monsieur qu'il allait faire froid.

M. Cotret : Mais c'est normal.

M. Rousse : Ah oui, en novembre il fait froid, jusque là c'est normal. Par contre, est ce qu'il est vrai que le COSEC subi des dégradations ? En tout cas, le boulodrome couvert a été cambriolé deux fois récemment.

Monsieur le Maire : Cela n'a rien à voir avec les mêmes personnes.

M. Rousse : Je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : Le COSEC a eu un problème oui.

Mme Delpech : C'est ce que l'on avait évoqué un petit peu.

M. Rousse : C'est ce que l'on avait dit, on savait très bien l'hiver le terrain ne serait pas utilisé parce qu'il fait froid justement.

M. Cotret : Il est utilisé, il est moins utilisé que l'été c'est certain. Moi j'habite en face, tous les jours je le vois. Il y a encore des gens qui jouent, mais il y en a moins que l'été c'est certain.

Mme Delpech : Et ils vont à l'intérieur.

M. Rousse : Une dernière question, est ce que les professeurs d'éducation physique du Collège pourrait l'utiliser ce terrain si besoin ? Parce que quitte à l'avoir fait il est en face, autant le rentabiliser.

Monsieur le Maire : S'il le demande on étudiera la chose oui. Ils vous en ont parlé ? Ils vous ont demandé ça ?

M. Rousse : Non, mais c'est une idée.

Monsieur le Maire : C'est une idée du collège ou...

Mme Delpech : C'est vous qui l'aviez évoqué quand il a été mis en place. Que de toute façon ça allait être ouvert aux établissements.

M. Rousse : Non, ce n'est pas l'idée du collège, c'est une de mes idées, donc vous savez ça vaut ce que ça vaut ! Voilà c'était le mot de la fin

Monsieur le Maire : Mais il vous arrive d'avoir de bonnes idées.

Mme Delpech : AH !

Monsieur le Maire : Messieurs, Dames, je vous souhaite une bonne soirée. Merci beaucoup.